



NEWSLETTER

EDITORIAL

Organisée chaque année du 16 au septembre, la Semaine européenne de la mobilité a pour objectif d'inciter les citoyens et les collectivités dans de nombreux pays européens à opter pour des modes de déplacements plus respectueux l'environnement. Pour l'édition 2018, elle mettait l'accent sur la multi-modalité avec le thème « Mix and Move ».

Ce fut l'occasion pour les collectivités d'expérimenter des alternatives de transport durable et d'encourager les citoyens à privilégier des déplacements doux comme la marche et le vélo afin d'améliorer la qualité de l'air et ainsi rendre nos zones urbaines plus agréables à vivre et à travailler.

FOCUS

...PROMOUVOIR LA SOBRIETE **ENERGETIQUE**

La lutte contre le changement climatique passe par une transition énergétique qui repose non seulement sur une révolution technologique, avec l'avènement des énergies renouvelables, mais aussi sur une révolution sociétale, à travers un nouveau regard sur nos usages. La consommation d'énergie n'est pas une fin en soi : ce sont les services rendus par cette énergie - l'éclairage, la climatisation, le transport, la production de biens, etc. - qui comptent. Et ce n'est pas du tout la même

En effet, toutes les consommations d'énergie ne fournissent pas le même niveau de service : quand certaines répondent à des besoins de première nécessité, d'autres sont futiles, inutiles voire nuisibles. Cette perspective ouvre un vaste champ d'intelligence individuelle et collective : la sobriété énergétique. Cette démarche de modération sur les services rendus par la consommation d'énergie rompt avec la surconsommation qui sous-tend le modèle actuel.

(Source : Association négaWatt)

LE SAVIEZ-VOUS?

L'année 2017 affiche une augmentation de la part relative de la production d'énergie renouvelable, qui atteint 20,49% de l'électricité produite. C'est le taux le plus élevé jamais observé sur le réseau guadeloupéen.»



PRÉSENTATION DE L'OREC

l'évolution énergétique et climatique de notre territoire est une préoccupation primordiale des pouvoirs publics. À ce titre, dans un but d'accompagnement à la mise en œuvre des politiques publiques, il s'est avéré nécessaire de disposer d'un outil d'observation.

C'est ainsi qu'en décembre 2013, l'ADEME Guadeloupe, la Région Guadeloupe, Météo-France, EDF Archipel Guadeloupe et la DEAL ont décidé de créer l'Observatoire de l'énergie et du climat de la Guadeloupe (OREC).

Depuis avril 2016, l'association Synergîle assure la mission d'intérêt général d'observation de l'énergie et du climat à l'échelle de l'archipel de la Guadeloupe.

L'Observatoire Régional de l'Energie et du Climat est un outil de suivi et d'évaluation des actions menées en Guadeloupe :

- en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables
- en faveur de l'atténuation des changements climatiques;
- en matière d'adaptation aux changements climatiques.

L'observatoire a également pour mission d'informer le grand public au moyen de diverses publications et notamment un recueil annuel de données sur l'énergie et le climat.

ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS

Les collectivités sont incitées, depuis le plan climat national de 2004, à élaborer des plans climat territoriaux déclinant, dans leurs compétences propres, une véritable politique climatique et énergétique locale. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte modernise les plans climat énergie territoriaux existants (PCET) par la mise en place du Plan climat air énergie territorial (PCAET).

Les EPCI, établissements de coopération intercommunale (communauté d'agglomérations et communauté de communes) dotées d'un PCAET deviennent coordinateurs de la transition énergétique sur leur territoire.

Dans le but d'apporter une aide à la décision dans la définition de leur politique énergétique et climatique, l'OREC, accompagne les agglomérations et communauté de communes de Guadeloupe sur des indicateurs tel que :

- Les consommations énergétiques ;
- Le déploiement des énergies renouvelables:
- Les émissions de gaz à effet de serres ;
- La vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

Les EPCI disposent ainsi d'un outil de suivi des politiques mises en œuvre sur leurs territoires, mais aussi d'évaluation de leurs actions, notamment dans le cadre de l'élaboration des documents de planification.

L'OREC présentera son premier profil de vulnérabilité au changement climatique à l'échelle des communautés d'agglomérations, le 11 décembre 2018.

(Source: OREC)

ENJEU ÉNERGÉTIQUE LE DÉVELOPPEMENT DES PROJETS CITOYENS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (ENR)

QU'EST-CE QU'UN PROJET « CITOYEN » D'ENR?

Dans un projet dit « citoyen », des habitants du territoire et des collectivités locales (ou groupements de collectivités) apportent un financement en fonds propres, parfois dès son démarrage. En apportant des fonds propres, les acteurs locaux peuvent ainsi peser dans les décisions structurantes des projets (choix techniques, choix prestataires, etc.).

D'autres formes de projets participatifs sont possibles : les acteurs qui souhaitent financer des projets, sur leur territoire ou au-delà, sans participer à leur gouvernance, peuvent aussi faire appel au financement participatif, en passant par des plateformes de crowdfunding.

QUELLE PLACE LA COLLECTIVITÉ PEUT-ELLE PRENDRE DANS UN PROJET ENR?

Les collectivités disposent d'un large éventail de solutions pour accompagner les proiets d'énergies renouvelables. peuvent soutenir et faciliter le projet pour aller jusqu'à investir financièrement, voire le piloter.

Le niveau de participation des collectivités va dépendre de plusieurs facteurs :

- Ressources qu'elle peut y apporter : terrains ou toitures, connaissance des enjeux locaux, vecteurs de communication, ingénierie politique, financements, compétences techniques, pouvoirs administratifs...
- Motivation de la collectivité : valorisation de ressources énergétiques ou économiques locales, création d'une dynamique sociale, maîtrise du développement des EnR...
- Acteur(s) à l'initiative du projet : habitants, un développeur privé, des élus.
- Etat d'avancement du projet : initiative, émergence, développement, construction, ou exploitation.

Plus spécifiquement, lorsqu'il s'agit d'un projet citoyen d'EnR, les collectivités impliquées font généralement le choix de peser dans pouvoir les décisions déterminant le projet.

DÉROULEMENT D'UN PROJET

ÉMERGENCE 3 à 12 mois

DÉVELOPPEMENT

1 à 6 ans

Etapes du projet

CHANTIER

2 à 15 mois

(Source : Energie Partagée) **EXPLOITATION**

15 à 30 ans

DÉVELOPPEMENT TECHNIQUE

Evaluation d'opportunité **Etudes et autorisations** administratives

Installation

PARTICIPATION CITOYEN·NE·S

Initiative de citoyens, de collectivités ou d'acteurs locaux

Elargissement du groupe porteur

Levée de fonds

Maintenance

Animation du groupe

MODÈLE ÉCONOMIQUE

Subventions, bénévolat, compétences du groupe

Financement du développement et capitalisation des fonds propres

Investissements et prêt bancaire Vente de l'énergie

QUELS BÉNÉFICES POUR LE TERRITOIRE?

Rien la rentabilité souvent, l'investissement n'est pas la principale motivation des citoyens qui s'engagent. Selon le degré d'implication des acteurs locaux, les projets citoyens ont de nombreux bénéfices pour un territoire et ses habitants :

- Valoriser les ressources économiques et énergétiques des territoires en tirant parti de la connaissance fine du territoire par ses habitants et ses collectivités;
- Renforcer l'intégration locale de projets qui impactent leur territoire grâce information large et transparente ;
- Permettre une plus grande maîtrise des retombées financières des projets;
- Promouvoir une dynamique collective de transition énergétique, dans laquelle des habitants s'expriment et participent aux prises de décision ;
- Faciliter l'appropriation par le plus grand nombre des enjeux de transition énergétique intégrant les volets sobriété et efficacité énergétique;
- Maintenir et créer des emplois (bureau d'études, construction, maintenance, exploitation);
- Développer de nouvelles compétences sur territoire, et de nouveaux métiers (accompagnement de projets).

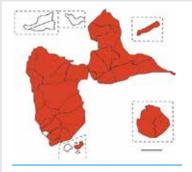
(Source: ADEME)

COLLECTIVITÉS PARTENAIRES DU DISPOSITIF CEP

Mise en service

Au 01/10/18, 33 collectivités* sont adhérentes au CEP. Elles bénéficient gratuitement d'un accompagnement technique pour leurs projets d'efficacité énergétique.

* Anse-Bertrand, Baie-Mahault, Baillif, Bouillante, Cap Excellence, CANBT, CANGT, Capesterre Belle-Eau, Capesterre M/G, CARL, CCMG, Conseil Départemental, Deshaies, Désirade, Gosier, Gourbeyre, Goyave, Lamentin, Morne-à-l'Eau, Moule, Petit-Bourg, Petit-Canal, Pointe-Noire, Port-Louis, Saint-Claude, Saint-François, Saint-Louis M/G, Sainte-Anne, Sainte-Rose, Terre-de-Haut, Trois-Rivières, Vieux-Fort, Vieux-Habitants.



Le CEP bénéficie du soutien technique et financier de :











CONTACT ET INFORMATIONS

Directeur de la publication : Jack SAINSILY - Directeur Responsable d'édition : Arsène FARAUX - Directeur

Rédaction: Joël PAUL - Conseiller en Energie Partagé (CEP)

Publication : CAUE de la Guadeloupe Conception et réalisation : Nicolas CHRISTOPHE

Impression: Grand Large Dépôt légal: Janvier 2012 Numéro ISSN: 2276-1810 Date de parution : Octobre 2018

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Guadeloupe

Centre Commercial Le Pérou - Bâtiment B n°46 Petit-Pérou - BP 136 - 97181 Abymes Cedex Tél : 0590 81 83 85 - Port. : 0690 73 99 77 Mail: paul.j@caue971.org Secrétariat : contact@caue971.org

Web: www.caue971.org

Fédération nationale

a.u.e Le CAUE est membre de la **FNCAUE** www.fncaue.fr